

Réseau prévention et lutte contre les violences conjugales

Outils d'information à l'usage des professionnels et de communication à destination du public

Procès verbal de la réunion du 6 Décembre 2010

Personnes présentes :

CLAPICH Jacques, DAVault Elodie, DELVALLEZ Valérie, DUBOIS Brigitte, GHADI Fathma, GRARD Agnès, GUERARD Hervé, HEMAR Teresa, LAURIE Benoit, OLIVIER Audrey, SCHWALB Barbara, SEYS Nathalie, SOMMERARD Charles-Louis, TELLE Frédéric, WIERCLOCK Jean-Michel

Personnes représentés :

SERRA Sonia

Personnes excusés :

COMPAIN Luc

I Rappel succinct des missions et objectifs du réseau (pour plus d'information, se reporter au compte rendu du 15 novembre 2010).

- Le réseau est né du constat de l'existence d'une mosaïque d'acteurs, sur l'arrondissement de Lens,
- Le choix de ce territoire est dû aux indicateurs préoccupants depuis quelques années,
- Le réseau propose notamment d'articuler la complémentarité des associations et des institutions agissant auprès d'un public susceptible d'être aux prises avec les violences conjugales,
- Le réseau peut à tout moment intégrer toute personne ou institution susceptible d'être intéressé par cette synergie.

II Objectifs du groupe

A° Constitution d'un répertoire à destination des professionnels accueillant du public (CCAS, MDS, Médecins, Police,...).

Le groupe de travail propose de constituer un répertoire de fiches (1 par association ou institution, repérée comme relai possible pour le professionnel se trouvant face à la découverte d'une situation avérée ou potentielle de violence conjugale.), chacun proposera une fiche lors de la prochaine réunion du groupe.

Quelques grandes lignes ont d'or et déjà été définies :

- La fiche doit permettre, dans sa forme de repérer d'emblée le public visé (auteur, victime, couple, famille et enfant),
- Un résumé d'environ 4 lignes sur les missions proposées permettra à chacun de comprendre succinctement les missions, objectifs et limites de l'institution ou association présentée,

Le groupe de travail précise à cette occasion que :

- « le principe premier de toutes prises en charge des situations de violences au sein du couple est l'affirmation que « toutes les formes de violences sont inacceptables »,
- le deuxième principe affirme que toutes les personnes sont intrinsèquement dignes de respect et sont à considérer comme des citoyens responsables.
- notre cadre de référence est la loi, » (cf : Charte).

Les fiches de présentation des institutions et associations intervenant dans les situations de violences conjugales seront suivies par une liste de partenaires susceptibles d'être interpellés (par exemple : Services sociaux, Associations Humanitaires, Bailleurs Sociaux, CMP, Pôle emploi, Mission Locale, CCAS,...).

Le préambule du répertoire, en s'appuyant sur les pistes de réflexions du groupe 2, proposera un texte qui développe la notion de « première rencontre », de lien de confiance, de co-construction,...

En effet, la personne souhaitant parler de sa situation ne le fait pas au hasard. Ce constat peut expliquer en partie l'importance cruciale que revêt alors cette révélation. Le groupe de travail propose, par exemple, de ne pas agir systématiquement dans l'urgence, de respecter le rythme de la personne (sauf cas de force majeure).

Le principe étant qu'il n'y a pas de façon systématique, ou d'obligation d'orientation après le premier entretien où sont révélées les violences conjugales,

Le Répertoire fera l'objet de test tout au long de sa conception.

B° Proposition d'une brochure à destination du public :

Cette brochure vise à permettre :

- De communiquer sur les violences conjugales auprès du public,
- De proposer des orientations possibles pour la victime, l'auteur, le couple, la famille et les enfants.

Questions :

- Doit-elle permettre une prise de conscience de la situation ?
- Doit-elle atteindre l'attention du public sur ce phénomène ?

Date de la prochaine réunion :

Le lundi 10 Janvier 2010 de 10h à 12h au CHRS Accueil 9 de cœur.